

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 7 septembre 2012

Service instructeur
Service de l'Environnement et de l'Agriculture

N° CP-2012-8-6-7

Service consulté

SOUTIEN À L'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT C731
SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE ET AUX COLLECTIVITES C732

Résumé : Le présent rapport propose, après avis favorable de la Commission de l'Agriculture de l'Environnement, du Cadre de Vie et de la Montagne du 26 juin 2012, l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 3 750 € à l'ARIENA, de 3 000 € à NATURHENA dans le cadre de la politique de « Soutien à l'Education à l'Environnement » et de 10 000 € à la SPA de Colmar et environs au titre de la politique de « Soutien à la Vie Associative et aux Collectivités ».

Après examen du rapport n°CG-2011-5-6-3, relatif à l'environnement naturel, l'Assemblée Départementale a décidé, le 8 décembre 2011, d'inscrire un crédit de 1 035 000 € dont 130 000 € au titre des investissements et 905 000 € au titre du fonctionnement pour la politique régionale d'éducation à l'environnement et 2 317 000 € dont 300 000 € en investissement et 2 017 000 € en fonctionnement pour le soutien à la vie associative et aux collectivités.

Délégation a été donnée à la Commission Permanente pour attribuer ces crédits aux différents bénéficiaires.

- l'Association Régionale pour l'Initiation à l'Environnement et à la Nature en Alsace (ARIENA)

Association qui fédère les structures alsaciennes intervenant dans la sensibilisation et la formation à l'environnement et au patrimoine naturel régional.

Dans le contexte actuel de tension budgétaire, les structures du réseau rencontrent de plus en plus de difficultés pour équilibrer leurs comptes. En tant que tête de réseau l'ARIENA missionne un cabinet d'audit pour effectuer un diagnostic de gestion. L'objectif premier de ce travail est d'identifier, avec les structures, les pistes d'optimisation des moyens actuels (économies d'échelle, tarifications, nature des prestations,...). Nos services ont rappelé à ce sujet des pistes de progrès, d'ores et déjà identifiées, qu'il conviendrait de mettre en œuvre parallèlement à l'audit proposé. Il s'agit en particulier de : l'alignement des autres collectivités sur notre mode de mandatement des subventions (en cours d'année et non à N+1 comme aujourd'hui), les négociations pour le choix d'une banque unique pour les associations du réseau, la liaison entre le potentiel de chalandise et la tarification des animations.

Il est proposé de participer au financement de cet audit à hauteur de 3 750 €, à parité avec le Conseil Général du Bas-Rhin, la Région Alsace assurant 50% du financement, soit 7 500 €.

- l'Association NATHURHENA

Association qui œuvre dans le domaine de l'éducation à l'environnement bilingue (français-allemand) et transfrontalière (camps tri-nationaux).

Cette structure organise en 2012 diverses animations en période extra-scolaire sous forme de « colos-nature » ainsi qu'un « camp-nature » ouvert aux enfants suisses, français et allemand à l'automne. Une aide est sollicitée pour atténuer le prix de revient de ces manifestations et proposer aux familles des tarifs accessibles au plus grand nombre.

Il est proposé une aide de 3 000 € en fonctionnement pour l'organisation des activités étant précisé que NATURHENA n'avait pas sollicité le Conseil Général en 2011.

- l'Association SPA de COLMAR et environs

La SPA de COLMAR sollicite une aide pour le fonctionnement de son refuge, étant précisé que celle-ci doit déménager (à l'horizon 2013) dans de nouveaux locaux au nord de COLMAR (Waldeslust) dans des bâtiments construits sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération Colmarienne. La subvention de fonctionnement sollicitée s'élève à 10 000 € pour 2012, soit l'équivalent de la somme accordée en 2011.

Il est proposé une aide 10 000 € pour le fonctionnement du refuge animalier de la SPA de Colmar et environs.

Ces propositions d'attribution de subventions ont été préparées conformément aux crédits inscrits dans le cadre du BP 2012 et après avis favorable de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de Vie et de la Montagne.

Au regard de ces éléments, je vous propose :

- de prendre en compte, dans le cadre du programme « soutien à l'éducation à l'Environnement »
 - une dépense de 3 750 € en fonctionnement pour l'ARIENA
 - une dépense de 3 000 € en fonctionnement pour Naturhena
- de prendre en compte, dans le cadre du programme « soutien à la vie associative et aux collectivités »
 - une dépense de 10.000 € en fonctionnement pour la SPA de Colmar et environs

Les crédits correspondants sont disponibles sur les programmes C731 chapitre 65 fonction 738 nature 6574 et C732 chapitre 65 fonction 738 nature 6574.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 07 SEPTEMBRE 2012

Programme régional d'éducation à l'environnement (F)
PROGRAMME 2012

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
PEE03942	ARIENA CENTRE PERMANENT D'INITIATION A L'ENVIRONNEMENT ARIENA Aide pour Audit financier du réseau 2012	3 750,00
PEE03941	ASS.NATURHENA MULHOUSE NATURHENA aide au fonctionnement 2012	3 000,00
Total		6 750,00

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 07 SEPTEMBRE 2012

Soutien à la vie associative et aux collectivités (F)
PROGRAMME 2012

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
VAC03834	SPA-SOCIETE DE PROTECTION DES ANIMAUX SECTION DE COLMAR Aide au fonctionnement 2012	10 000,00
Total		10 000,00